DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE FAUCON DE BARCELONNETTE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

RAPPORT DE PRESENTATION

Avril 2002

SERVICE INSTRUCTEUR
ET
REALISATION DE L'ETUDE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

OFFICE NATIONAL DES FORETS

DIRECTION REGIONALE PROVENCE
ALPES-COTE D'AZUR

rtm
restauration des terrains en montagne

SERVICE DEPARTEMENTAL DE RESTAURATION
DES TERRAINS EN MONTAGNE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

SOMMAIRE

1 - PREAMBULE

2 - CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

3 - PRESCRIPTION DU PPR DE FAUCON DE BARCELONNETTE

4 - PHENOMENES NATURELS

- 4.1 - AVALANCHES
- 4.2 - CHUTES DE PIERRES, ECROULEMENTS
- 4.3 - GLISSEMENT DE TERRAIN
- 4.4 - CRUES TORRENTIELLES

5 - ANNEXES

1 - PREAMBULE

Le présent Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles est constitué des documents suivants :

1 - Un rapport de présentation qui présente successivement le cadre législatif et réglementaire du PPR, les éléments concernant les risques naturels auxquels la commune est exposée et notamment un historique des événements naturels survenus, établi à partir d'archives et d'études consultées.

2- Un plan de zonage réglementaire.

3 - Un règlement correspondant aux différentes zones du plan précédent.

2- CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) sont établis en application des articles L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement (Livre V, Titre VI, Chapitre II) et du décret n°95-1089 du 05 Octobre 1995.

Les textes cités ci-dessus figurent en annexe.

3- PRESCRIPTION DU PPR DE FAUCON DE BARCELONNETTE

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la commune de FAUCON DE BARCELONNETTE a été prescrit par l'arrêté préfectoral n° 2000-1729 du 10 Août 2000.

Le texte de cet arrêté figure en annexe du présent rapport de présentation.

Le service déconcentré de l'Etat chargé de l'instruction de ce PPR est le Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne (RTM).

Les risques relatifs aux phénomènes d'inondation, de mouvement de terrain et d'avalanche sont pris en compte dans le présent PPR.

Le risque sismique fait l'objet d'un zonage national (décret n°91-461 du 14/05/91). La commune est classée en zone IB et les textes réglementaires s'appliqueront en conséquence. Ce risque ne fait donc pas l'objet d'études spécifiques dans le cadre du présent document.

Le périmètre concerné par le plan de zonage correspond aux zones urbanisées de la commune et leurs proches environs.

Une carte définissant ce périmètre figure en annexe. En dehors de la partie du territoire communal faisant l'objet du zonage et du règlement du PPR, la prise en compte des risques naturels dans l'occupation du sol rentre dans le cadre usuel des textes réglementaires en vigueur.

4 - PHENOMENES NATURELS

Cadre géologique

La commune de FAUCON DE BARCELONNETTE est située dans ce que l'on nomme la fenêtre de BARCELONNETTE, formée par l'action de l'érosion qui a permis le creusement de cette large cuvette dans les formations tendres des terres noires.

Ainsi, seule la crête au Nord, allant de la Tête de Rasinière (2850m) à la Tête de Frusta (2926m) en passant par La Chalanche (2984m), est constituée de matériaux rocheux appartenant à l'unité tectonique de la nappe du Parpaillon (Flysch à Helminthoïdes du Sénonien).

Dans le reste du territoire, et en particulier dans le périmètre d'étude, n'affleurent que :

- la formation des terres noires : marnes noires et marnes schisteuses avec des intercalations de bancs de calcaires marneux (callovien-oxfordien).

- des dépôts morainiques importants, masquant les ¾ des affleurements de terres noires. Parmi ceux-ci, plusieurs horizons se distinguent : des moraines grises, compactes, surconsolidées, des formations morainiques altérées de qualité géotechnique médiocre.

- des cônes de déjection torrentiels en bas de vallée.

- des anciens glissements ou anciennes coulées ayant repris des terres noires et des moraines lors de leur progression et dont l'hétérogénéité rend les circulations d'eau aléatoires, souvent à l'origine de reprise d'activité et d'arrachements localisés en période de pluviométrie importante.

4.1 - AVALANCHES

Absentes du périmètre d'étude.

4.2 - CHUTES DE PIERRES, ECROULEMENTS

Absentes du périmètre d'étude.

4.3 - GLISSEMENT DE TERRAIN

C'est avec les crues torrentielles, le phénomène le plus important et le plus répandu sur le périmètre d'étude. Dans l'ensemble des secteurs concernés, on ne peut que recommander une limitation de l'urbanisation de manière à éviter les problèmes liés aux rejets d'eau (assainissement et eaux pluviales).
La constitution d'associations syndicales autorisées permettant de coordonner la gestion et l'entretien des canaux d'arrosage et de drainage est vivement encouragée notamment pour maîtriser les apports d'eau dans les secteurs en glissement.

4.3.1 Secteur de Bouzoulières

Ancien mouvement de versant plus ou moins stabilisé actuellement. Des indices morphologiques (topographie non plane : bombements, dépressions,...) indiquent probablement des mouvements très lents. En 1904, un glissement de terrain se produisit au niveau du hameau, ce qui obligea à abandonner l'école.

Les secteurs les plus actifs se cantonnent aux abords des thalwegs, là où la pente est plus forte et où les circulations d'eau se font de préférence.
Des indices de mouvements actifs s'observent sur la route d'accès à Bouzoulières.

4.3.2 Secteur de l'Argile

Ce bas de versant présentant de nombreuses circulations d'eaux incontrôlées est un ancien glissement de terrain. Des pentes, sans indice de mouvement et d'aspect débonnaire, restent cependant fragiles et sensibles aux moindres modifications de la topographie (terrassements, remblais,...) et des circulations d'eau (abandon du drainage, rejets d'eau sans contrôle, excès de rejet d'eau, ...).

4.3.3 Pied de versant

Le pied de versant à l'amont des zones agricoles depuis Villevieille jusqu'à Plan La Croix est sujet à de petits glissements de terrain qui peuvent créer des coulées de matériaux. Le contrôle des circulations d'eau y est donc capital.

4.4 - CRUES TORRENTIELLES

Le réseau hydrographique principal se décompose en :

- L'Ubaye : principale rivière torrentielle de la vallée, elle présente un bassin versant de 480km² à Plan La Croix. La crue centennale y est estimée à 400m3/s pour un temps de montée de 20 heures. L'événement de référence reste la crue de Juin 1957 (environ de fréquence centennale) qui a touché l'ensemble de la vallée.

- Le torrent du Bourget : qui possède un bassin versant de 5,5km², était considéré, il y a un siècle, comme un des quatre "dragons de l'Ubaye". Sa correction torrentielle a commencé dès 1870 : sur 450 ha, ont été réalisés des semis de graines de résineux, des plantations de feuillus, la construction de barrages en maçonnerie ou en pierres sèches. Au total, on recense actuellement une soixantaine de barrages de plus de 2m de hauteur dont 8 ensevelis par les atterrissements et une quinzaine en mauvais état et 70 seuils. Il connaît malgré cela encore régulièrement des laves torrentielles, la dernière ayant coupé la RD900 le 11 Juillet 1987.

- Le torrent des Marquises : ce petit torrent connaît des crues torrentielles qui débordent en raison du mauvais entretien de son chenal par les propriétaires riverains, comme le 04 Juillet 1965 ou le 11 Août 1988. Une partie de son bassin versant est domanial, et la correction ancienne se réduit au boisement et à quelques seuils grillagés.

- Le torrent de FAUCON : qui possède un bassin versant de 7,4km², représente la principale menace de crues torrentielles sur la commune de FAUCON DE BARCELONNETTE. Malgré d'importants travaux de correction torrentielle entrepris depuis 1875 dans le bassin versant (sont recensés actuellement une cinquantaine de barrages et une centaine de seuils), le risque de laves torrentielles y est très important comme en témoignent les 7 crues d'ampleur survenues depuis 1942. La dernière lave du 19 Août 1996 a parcouru la totalité du cours du torrent pour s'arrêter dans l'Ubaye, en coupant au passage la RD900 et la RC3 et en débordant légèrement en rive gauche menaçant le lotissement du Bérard, pourtant protégé par une digue.

- Le torrent de Buriane : petit torrent de 0,5 km² de bassin versant dont la moitié de la surface est domaniale. Il a été corrigé au début du 20ème siècle mais il ne subsiste actuellement en plus du boisement que 5 seuils en bon état. Entre 1964 et 1985, il a été recensé 6 crues importantes dont 5 ayant coupé la RD900.

- Le torrent de Villevieille : petit torrent de 1km² de bassin versant dont le tiers de la surface est domanial. Il a été corrigé dès la fin du 19ème siècle. Il subsiste actuellement 30 seuils en maçonnerie, 1 seuil en enrochements câblés et 3 séries de seuils grillagés, le tout dans un état moyen. Il connaît lui aussi des crues fréquentes
(5 recensées entre 1964 et 1988).

- petits ravins de moins de 0,5km² de bassin versant ravinant les affleurements de marnes noires : ravin de la ferme de Bellon entre les torrents de Villevieille et Buriane, ravin à l'Est du Torrent des Marquises, ravin entre le torrent du Bourget et la colonie de Plan La Croix,... Ils menacent tous de débordements chargés en matériaux en cas de non-entretien régulier de leur lit par les propriétaires riverains.

✧✧✧
✧

Les événements connus correspondant à des manifestations des risques naturels précédents, extraits d'une banque de données constituée par le Service RTM et qui ne peut prétendre à l'exhaustivité, font l'objet d'une fiche en annexe.

5 - ANNEXES

1 - Arrêté préfectoral de prescription du PPR

2 - Périmètre concerné par le plan de zonage

3 - Textes de référence :

- Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement (Livre V, Titre VI, Chapitre II)

- Décret n°95-1089 du 05 Octobre 1995

4 - Evénements connus liés à des phénomènes naturels (extrait Banque de Données Risque - Service RTM).